



Notified Body

ASMP Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction pierreux
Schwanengasse 12, 3011 Berne

Certificat

de la conformité du contrôle interne à l'unité de production

2115-CPR-04209

Conformément au règlement (UE) 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (règlement sur les produits de construction – RPC), le présent certificat est valable pour le produit de construction

Enrobés bitumineux

produit par ou pour

ChablAsphalte SA

et fabriqué à l'usine

Massongex

Le présent certificat atteste que toutes les prescriptions relatives à l'évaluation et à la vérification de la constance des performances énoncées à l'annexe ZA de la norme harmonisée

EN 13108-1:2006/AC:2008

sont appliqué(e)s conformément au System 2+ et que le contrôle de la production en usine satisfait à toutes les exigences qui y sont prescrites.

Le présent certificat a été délivré pour la première fois le 14.06.2019 et reste valable tant que les méthodes d'essai et/ou les exigences du contrôle de la production en usine énoncées dans la norme harmonisée relatives à l'évaluation de la performance des caractéristiques déclarées ne changent pas, que le produit et les conditions de fabrication en usine ne subissent pas de modifications substantielles et que le certificat n'a pas été suspendu ou retiré par l'ASMP.

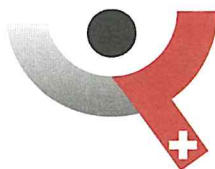
Berne, le 09.04.2024

Martin Weder
Directeur

Volker Wetzig
Responsable bureau de
certification

Les certificats actuellement valables sont publiés sous www.sugb.ch.





Notified Body

ASMP Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction pierreux
Schwanengasse 12, 3011 Berne

Certificat

de la conformité du contrôle interne à l'unité de production

2115-CPR-04210

Conformément au règlement (UE) 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (règlement sur les produits de construction – RPC), le présent certificat est valable pour le produit de construction

Asphalte coulé routier

produit par ou pour

ChablAsphalte SA

et fabriqué à l'usine

Massongex

Le présent certificat atteste que toutes les prescriptions relatives à l'évaluation et à la vérification de la constance des performances énoncées à l'annexe ZA de la norme harmonisée

EN 13108-6:2006/AC:2008

sont appliqué(e)s conformément au System 2+ et que le contrôle de la production en usine satisfait à toutes les exigences qui y sont prescrites.

Le présent certificat a été délivré pour la première fois le 14.06.2019 et reste valable tant que les méthodes d'essai et/ou les exigences du contrôle de la production en usine énoncées dans la norme harmonisée relatives à l'évaluation de la performance des caractéristiques déclarées ne changent pas, que le produit et les conditions de fabrication en usine ne subissent pas de modifications substantielles et que le certificat n'a pas été suspendu ou retiré par l'ASMP.

Berne, le 09.04.2024

Martin Weder
Directeur

Volker Wetzig
Responsable bureau de
certification

Les certificats actuellement valables sont publiés sous www.sugb.ch.





ASMP Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction pierreux
Schwanengasse 12, 3011 Berne

Certificat

de la conformité du contrôle interne à l'unité de production

SCESp 0093-04211

Conformément à la loi fédérale du 21 mars 2014 sur les produits de construction (LPCo) et à l'ordonnance sur les produits de construction (OPCo), il est attesté par la présente que le produit de construction

Agrégats d'enrobés

produit par

ChablAsphalte SA

à l'usine

Massongex

fait l'objet d'un contrôle de production en usine par le fabricant. Le contrôle de la production en usine est maintenu et appliqué de manière appropriée. Il satisfait aux exigences de la norme

SN EN 13108-8:2019

Le présent certificat a été délivré pour la première fois le 14.06.2019 et reste valable tant que les méthodes d'essai et/ou les exigences du contrôle de la production en usine énoncées dans la norme relatives à l'évaluation de la performance des caractéristiques déclarées ne changent pas, que le produit et les conditions de fabrication en usine ne subissent pas de modifications substantielles et que le certificat n'a pas été suspendu ou retiré par l'ASMP.

Berne, le 09.04.2024

Martin Weder
Directeur

Volker Wetzig
Responsable bureau de
certification

Les certificats actuellement valables sont publiés sous www.sugb.ch.





ASMP Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction pierreux
Schwanengasse 12, 3011 Berne

Certificat

de la conformité du contrôle interne à l'unité de production

SCESp 0093-04212

Conformément à la loi fédérale du 21 mars 2014 sur les produits de construction (LPCo) et à l'ordonnance sur les produits de construction (OPCo), il est attesté par la présente que le produit de construction

Mélange semi-hermétique et couches supérieures

produit par

ChablAsphalte SA

à l'usine

Massongex

fait l'objet d'un contrôle de production en usine par le fabricant. Le contrôle de la production en usine est maintenu et appliqué de manière appropriée. Il satisfait aux exigences de la norme

VSS 40 436:2019

Le présent certificat a été délivré pour la première fois le 14.06.2019 et reste valable tant que les méthodes d'essai et/ou les exigences du contrôle de la production en usine énoncées dans la norme relatives à l'évaluation de la performance des caractéristiques déclarées ne changent pas, que le produit et les conditions de fabrication en usine ne subissent pas de modifications substantielles et que le certificat n'a pas été suspendu ou retiré par l'ASMP.

Berne, le 09.04.2024

Martin Weder
Directeur

Volker Wetzig
Responsable bureau de
certification

Les certificats actuellement valables sont publiés sous www.sugb.ch.

